Le banquet des commis-voyageurs, qui a eu lieu hier soir, au Grand-Hôtel, a été loin de répondre à l'attente générale. Les discours prononcés, notamment celui du vice-président de la Chambre, ont été d'une banalité désespérante. M. H. Brisson n'a trouvé rien de mieux pour son auditoire que de lui répéter les passages de ses discours à la Chambre contre les congrégations. L'honorable président de la commission du budget n'a pas craint de se proclamer l'adversaire de la charité, la solidarité lui suffit. Ce sont là de ces grands mots qui peuvent avoir de succès à la salle Ragache, à l'Elysée-Ménilmontant ou aux réunions de la rue d'Arras ; mais ils n'étaient assurément pas à leur place au milieu d'un public que son expérience a dû édifier depuis longtemps sur l'efficacité pratique de la solidarité pour venir en aide aux souffrances des malheureux. Dans tous les cas, ce sont là de ces choses qu'on n'avoue pas en public. Ce trait que certes M. Gambetta aurait su épargner à son auditoire suffirait au besoin pour permettre de mesurer la distance qui sépare la portée d'intelligence du président de la Chambre de celle de son premier vice-président.

On avait de fortes raisons de douter après l'amendement Brisson et les longs débats qui ont été la conséquence, du tact politique de son auteur ; mais après le discours d'hier à l'Hôtel-Continental, on doit être complètement édifié à ce sujet.

Saviez-vous que l'*Histoire populaire de la Révolution*, dont Mme veuve Duvergier de Kauranne, aujourd'hui Mme Graux, est l'auteur, figura sur la liste des ouvrages approuvés par l'autorité universitaire de par M. Lepère, qui la proclama. « Un ouvrage fort bien fait, qui donne une idée très nette et très saine de la Révolution ? » Si cet ouvrage a été composé avec l'esprit de discernement qui distingue la lettre à M. Laisant, on est en droit de se demander ce que peut valoir le blâme aujourd'hui prodigué par les opportunistes à Mme Graux qu'ils exaltaient il y a à peine quelques mois.

M. E. de Girardin a reçu et continue à recevoir une grande quantité de lettres et de cartes, même de l'étranger, pour le féliciter au sujet de son récent triomphe à la Chambre, où il a été lavé des calomnies dont il était l'objet. M. E. de Girardin reçoit le lundi soir et avant-hier il a été fort surpris de voir plusieurs députés qui sont ses adversaires politiques, se présenter à sa réception, uniquement comme le lui dit l'un d'eux, pour protester en faveur d'un collègue indignement outragé.

Tant pis pour l'ordre des avocats, qui a osé refuser la réintégration du citoyen Protet au tableau. Le *Mot d'ordre*, la *Justice*, et l'*Intransigeant* le déclarent déchu de ses droits.

« Il a démontré, mieux que nous ne saurions le faire, s'écrie la feuille de M. Rochefort, la nécessité qui s'impose à la République d'en finir avec le monopole des avocats, d'expulser de la démocratie du 19e siècle la dernière corporation du moyen-âge. »

Et le journal de M. Clémenceau brodant sur ce thème, ajoute avec sa perfidie habituelle :

« Il faut que chacun soit libre de se faire représenter en justice par qui bon lui semble. Sous prétexte d'accorder gratuitement leurs conseils, les défenseurs de la veuve et de l'orphelin les vendent assez chers pour qu'on ait le droit de choisir celui à qui on les paye. »

D'où vient après cela, chacun ayant le droit de présenter sa propre défense devant les tribunaux, que ces intransigeants si intraitables et si purs, se gardent bien d'user de ce droit et s'empressent toujours de confier leurs intérêts à un avocat en renom ?

Il paraît que Blanqui vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie. C'est du moins le bruit répandu parmi ses coreligionnaires politiques. Avant-hier soir, en sortant de présider une réunion publique, il s'est subitement affaissé, et depuis, son état s'est aggravé et donne de sérieuses inquiétudes à ses amis.

Le *Mot d'Ordre* enregistre le bruit répandu sur le boulevard, que M. Arnaud de l'Ariége aurait envoyé dans la soirée d'hier des témoins à M. Georges Graux.

M. Gambetta n'est pas le seul des personnages officiels à s'absenter de Paris pendant les vacances parlementaires. M. Constans se rend à Toulouse, M. Cazot à Nimes, M. Magnin à Dijon, M. Sadi-Carnot à Limoges. On parle également d'une excursion de quelques jours de M. Jules Grévy à Mont-sous-Vaudrey.

La continuation de la hausse indique qu'elle est due en grande partie aux rachats des vendeurs de primes qui craignent de demeurer vendeurs de ferme. Et comme il est probable que ces rachats seront d'autant plus nombreux que les cours se rapprocheront davantage de 120 fr. On croit à la continuation du mouvement, au moins jusqu'à la réponse des primes.

Le 3 0/0 est à 84,92, sans changement ; l'amortissable à 87,30, en hausse de 10 centimes, et le 5 0/0 reste à 119,65, en hausse de 2 centimes. Ces cours se maintiennent après Bourse. L'Italien a progressé à 88,60. L'attitude des fonds étrangers a été du reste très ferme : le Hongrois fait 96 1/6, le Russe 1877 97 3/8. La Banque Ottomane reste à 551,25 et le Turc à 12,57 1/2.

Les Consolidés sont venus à 98 15/16, en hausse de 1/16, ce qui prouve que, malgré la cherté des reports, la tenue du marché anglais est excellente. Ici, le comité directeur de la coulisse a fait afficher l'avis suivant : « Les primes pour toutes les valeurs négociées à l'émission deviennent du ferme à partir du 31 courant. Les primes abandonnées se règleront dans la liquidation de ce mois.

La commission d'enquête Cissey s'est réunie cette après-midi pour aviser aux suites à donner au cas de l'intendant-général Guillot. Elle a ensuite décidé qu'elle ne se réunirait pas pendant les vacances, laissant sa sous-commission examiner les dossiers des marchés militaires.

M. Tirard vient de demander aux préfets de lui adresser sans retard un état des syndicats professionnels existant dans leurs départements. Cette demande se rattache au projet dont le ministre du commerce doit saisir le Parlement pendant la session prochaine.

La séance de demain, à deux heures, sera consacrée à l'examen des règlements scolaires départementaux.

Le *Citoyen* publie le programme du comité Central socialiste à propos des élections municipales. A part l'exclusion prononcée à l'égard des radicaux comme des opportunistes, il n'y a rien dans ce programme qui ne figure dans les autres programmes révolutionnaires socialistes plus ou moins à l'ordre du jour des réunions publiques.

On assure que la cour de Poitiers s'est vivement émue des termes dont M. Constans s'est servi à son égard et qu'elle se serait demandée si elle ne devait pas inviter le procureur général à poursuivre le ministre de l'Intérieur. Si la cour de Poitiers adoptait ce parti le préfet de la Vienne, ajoute le *Français*, prendrait un arrêté de conflit, et le tribunal des conflits serait sans doute appelé à décider que l'outrage aux magistrats, quand il est commis par un ministre, est un« acte de gouvernement. »

Le même journal rapporte le fait suivant. Une liqueur corosive, qu'on croit être du vitriol, aurait été versée dans le bénitier d'une des églises de Paris, la nuit de Noël, et les personnes qui auraient fait le signe de croix avec de l'eau bénite ainsi mélangée porteraient encore la trace de brûlures au front et sur le visage. Nous espérons qu'une instruction sérieuse a été ouverte sur ce fait qui atteint dans l'accomplissement d'un acte de foi non-seulement des hommes, mais des femmes, des enfants.

Bulletin Economique

L'état et les améliorations agricoles

Le gouvernement a fait étudier un projet de loi, qui sera déposé sur le bureau des Chambres, à l'effet d'étendre la participation financière de l'Etat aux travaux d'amélioration agricole. On entend par ces mots : l'assainissement des terres humide et insalubres, le drainage, le dessèchem en des marais et des étangs, l'irrigation, le colmatage ou la submersion des vignes. Le projet de loi donne à l'Etat la faculté de les exécuter directement si le système des prêts, des subventions et des primes n'était pas suffisamment efficace.

On portera d'abord à 150 millions le total des prêts à faire, en les fractionnant d'années en années, selon les besoins et les ressources de l'Etat. L'intérêt des avances serait fixé à 3 0/0, la durée du remboursement porté de vingt-cinq à trente ans. Une caisse dite des *Travaux d'amélioration agricole* serait chargée du service. L'exécution directe des travaux par l'Etat n'aurait donc lieu dans des cas d'autant plus rares que ces conditions favorisent les concessionnaires et les associations agricoles.

Des subventions en argent et en travaux pourront être accordées aux entreprises. Ces subventions sont indépendantes de la garantie d'intérêt des emprunts et le sont aussi de subventions particulières allouées par les départements et les communes. N'y auront droit que les associations converties en associations autorisées, et les concessionnaires. Le secours des primes ne s'emploiera, s'il y a lieu, qu'au bénéfice des propriétaires d'étangs déclarés régulièrement d'insalubrité et desséchés dans les délais prescrits.

Si l'Etat est amené à exécuter directement des travaux d'amélioration agricole, il ne le fera qu'après engagement souscrit par les intéressés de se constituer en syndicat pour assurer l'entretien et de payer une annuité suffisante pour le service de l'intérêt et de l'amortissement de la part de la dépense mise à leur charge par l'acte déclaratif de l'utilité publique. L'Etat n'interviendra donc que de concert avec eux, et les droits de la propriété privée resteront à l'abri de son initiative, autant que le permet notre législation générale sur l'expropriation.

L'avenir dira si, en raison même du milieu où les travaux s'entreprendront, le projet ne rencontrera pas la même indifférence et la même difficulté qui ont fait échouer la loi sur le drainage.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le *Mémorial ds Lille* est devenu, depuis quelques semaines, la propriété de M. Alfred Reboux, directeur du *Journal de Roubaix*.

La rédaction en chef du journal lillois a été offerte à M. Aimé Behaghel, ancien sous-préfet.

Voici en quels termes, M. Aimé Behaghel expose aux lecteurs du *Mémorial* la politique que suivra désormais le journal.

Par suite de la dissolution de la Société du *Mémorial de Lille*, la propriété et la direction politique de cette feuille ont passé en d'autres mains.

Placé, tout récemment, à la tête de la rédaction du journal, je crois devoir indiquer dans quel esprit j'entends remplir ma mission.

Au moment où les droits les plus sacrés sont méconnus, où la liberté est menacée dans toutes les manifestations de la vie sociale, où la passion anti-religieuse peut être considérée comme la caractéristique des tendances de la majorité parlementaire et de la politique du gouvernement, j'estime qu'il n'y a pour l'écrivain conservateur et pour tous ceux à qui la considération héréditaire, la fortune, le mérite personnel donnent quelque influence sur l'opinion qu'un seul devoir impérieux et pressant : la défense de notre religion et de nos libertés.

Le caractère du mouvement radical qu'il importe avant tout d'enrayer, est une haineuse et brutale réaction contre tous ceux, sans distinction de parti, qui revendiquent la liberté des âmes et celle des intérêts. Le rôle des hommes indépendants est donc tout tracé ; c'est sous un même drapeau, celui de l'union libérale et catholique, qu'ils doivent se grouper pour résister à leur adversaire commun. Toute hésitation, en cette occurrence, serait imprudente ou coupable. Il n'y a pas à s'occuper, à cette heure, d'éventualités dont le terme ne saurait être fixé par personne ; il faut songer seulement au présent et à l'avenir prochain. Des élections législatives auront lieu bientôt ; faut-il qu'au lendemain du scrutin nous voyions transformer en une suppression définitive la suspension provisoire, et, je l'espère, fort courte, de toutes nos libertés ? L'union sincère de tous les hommes d'ordre peut seule empêcher un tel désastre ; je m'estimerai heureux si je puis, dans la très faible mesure de mes forces, concourir à fortifier cet accord des honnêtes gens d'où dépend le salut du pays.

Enfant de cette Flandre française si fidèle à sa foi religieuse et dont l'attachement aux libertés publiques est traditionnel, porteur d'un nom auquel se rattachent d'honorables souvenirs, d'un nom qui rappelle de nombreux services rendus au pays dans les assemblées législatives et départementales, dans la magistrature et dans l'armée, je me plais à penser que la sympathie des lecteurs du *Mémorial* accueillera et encouragera mes travaux.

AIMÉ BEHAGHEL.

Le Cardinal Regnier

Ainsi que nous l'a annoncé une dépêche particulière de Cambrai, c'est hier que le Cardinal-Archevêque a reçu les derniers sacrements.

La nuit avait été bonne. Le grand calme dans lequel se trouve Monseigneur, la sérénité d'âme vraiment incroyable avec laquelle il envisage toute la gravité de son état, est pour sa santé elle-même le meilleur des remèdes.

La cardinal a consenti à ne pas se lever Il a donc été administré dans son lit. On sait qu'il couche dans une sorte de petit cabinet qui se trouve à la suite de sa chambre de travail.

C'est Monseigneur de Lydda qui a porté le Saint-Viatique.

Sa Grandeur a d'abord lu, selon le rituel des évêques, la profession de foi de Pie IV et de Pie IX.

Son Eminence a prononcé ensuite, d'une voix forte et claire, l'adhésion à cette profession de foi : *Confiteor me semper ita credidisse...* etc. Cette adhésion se termine par ces mots : Et je garderai cette foi jusqu'à ma mort, *cùm Deo placuerit*, qui viendra lorsqu'il plaira à Dieu.

Ce *cùm Deo placuerit*, Monseigneur l'a dit avec ce ton de voix qu'on lui connaît, et dans lequel se faisait toujours sentir une si verte et si nette énergie.

Selon les prescriptions du rituel, lorsque Mgr de Lydda eut reporté le Saint-Sacrement à la Cathédrale, l'Extrême Onction fut donnée au Cardinal par M. l'archiprêtre de Notre-Dame.

Pendant tout le temps de cette cérémonie Son Eminence n'avait qu'un mot à la bouche : « DIEU SOIT BÉNI ! DIEU SOIT BÉNI ! » C'est bien là le résumé de toutes ses conversations.

Les élèves des deux séminaires, de l'Institution Notre-Dame de Grâce, des maisons d'éducations de la ville ; les membres des communautés religieuses, étaient présents, ainsi qu'une foule énorme de fidèles.

Messieurs les vicaires-généraux viennent d'adresser la lettre suivante au clergé du diocèse de Cambrai :

Monsieur le Curé,

Une cruelle épreuve menace de frapper notre diocèse.

L'état de son Eminence est devenu plus inquiétant, et notre vénéré Cardinal a voulu recevoir ce matin les derniers sacrements.

Le diocèse tout entier, nous le savons, partagera le sentiment douloureux qui nous oppresse, et vos paroissiens, monsieur le Curé, aimeront à chercher dans la prière une consolation et une espérance.

Vous voudrez bien, monsieur le Curé, à la messe de chaque jour, substituer à l'oraison *pro Papa* celle *pro infirmo* (*in missis votivis*). Après leur messe, tous les prêtres réciteront, de concert avec les assistants, trois *Ave Maria*, le verset *Ora pro nobis*, et l'oraison *Concede nos famulos tuos...*

On chantera les Litanies de la Sainte-Vierge aux Saluts d'un *Triduum* que nous autorisons à cette intention.

Agréez, Monsieur le Curé, l'assurance de notre affectueux dévouement.

Henri MONNIER, *évêque de Lydda.*
Adrien VALLER.
Cyrille-Jean-Baptiste DESTOMBES.
Cambrai, le 29 décembre 1880.

Le *Journal officiel* a publié, ces jours derniers, le rapport de l'Académie des Beaux-Arts sur les envois des pensionnaires français de la villa Médicis. Le rapport loue beaucoup l'envoi de M. Léon Comerre qui fait actuellement sa 4e année à Rome, et de M. Cordonnier (2e année), tous deux pensionnaires du département du Nord :

Le tableau peint par ce pensionnaire, *Samson et Dalila*, est une œuvre supérieure, dit-il, à toutes celles que M. Comerre avait produites jusqu'ici. La hardiesse et la nouveauté de la composition, la justesse des expressions et l'harmonie des lignes méritent d'être signalées. Tout concourt à donner à la scène un aspect émouvant. Samson, que les Philistins veulent saisir et garotter, se débat au pied du lit de Dalila avec beaucoup d'énergie dans l'attitude et dans le geste. La foule qui l'entoure s'agite sans confusion, et le coloris de l'ensemble, comme le soin avec lequel les détails ont été choisis et rendus, a paru à l'Académie digne d'éloges. Quant aux critiques que l'Académie croit devoir mêler aux témoignages de son approbation, elles s'appliquent principalement à la partie supérieure du corps de Dalila qu'il eût été à propos de sacrifier davantage et à la tête qui laisse à désirer.

Le rapport loue aussi l'exécution et le sentiment intéressant de l'envoi de M. Cordonnier (2e année), *Jeanne d'Arc*, inspiré au sculpteur par ce passage de la chronique : « Nous l'entendions dans le feu, dit la chronique, nous l'entendions invoquer ses saints, son archange. Elle répétait le nom du sauveur. Enfin, laissant tomber sa tête, elle poussa un grand cri : Jésus ! »

Un bas-relief représentant trois autres époques de la vie de Jeanne d'Arc, complète l'œuvre principale à laquelle on ne reproche qu'une chose : « n'être pas académique, » critique que nous ne sommes pas éloigné de considérer comme un éloge.

M. le Préfet du Nord recevra, le 1er janvier, MM. les fonctionnaires et les autorités de midi 1/2 à 2 heures, à la Préfecture.

M. Plichon, l'honorable député, informé des inondations qui désolent le pays, s'est empressé de remettre lui-même des secours aux bureaux de bienfaisance des communes les plus éprouvées de sa circonscription électorale :

A Merville 500 fr. ;
A Estaires 300 fr. ;
A La Gorgue 300 fr. ;

Le renouvellement du bureau de la Société des Sciences médicales de Lille, a eu lieu conformément aux statuts, dans la séance du mois de décembre.

Ont été nommés.

MM. WINTREBERT, *président* ;
A. FAUCON, *vice-président* ;
REDIER, *secrétaire-général* ;
ROGIÉ, *secrétaire des sciences* ;
GUERMONPREZ, *secrétaire-adjoint* ;
SCHMITT, *trésorier-archiviste* ;

A cette occasion, les membres de la Société, réunis pour le banquet annuel, ont décidé qu'une somme de 100 fr. serait cette année, comme l'an passé, attribuée par la Société à une œuvre charitable.

Nous lisons dans le *Propagateur* :

« Le nom de M. JULES DUTILLEUL est VINGT-CINQ FOIS au *Journal officiel* d'hier, dans les scrutins du Sénat.

» Nous ne cesserons pas de protester contre un pareil scandale.

» Quel peut bien être le collègue qui se permet de voter ainsi pour un malade depuis deux mois dans le Midi de la France ou en Italie ?

» Pourquoi ne pas demander, plutôt, en son nom, un congé, comme MM. Martel et Roger du Nord l'ont fait depuis le commencement de la session ?

» Nous le répétons, c'est un scandale, et, puisque M. Paris, d'accord avec M. Testelin, a proposé une modification au règlement sur les scrutins, nous le prions de demander que le vote d'un sénateur soit annulé de plein droit, en cas d'absence constatée. »

La deuxième Chambre civile, de Lille, présidée par M. Marion, a rendu hier les nombreux jugements dans les procès survenus entre les filtiers de cette ville au sujet de revendications de marques de fabrique.

Dans la première affaire, MM. Vrau et Ce, contre M. Fauchille-Delannoy, le tribunal a condamné ce dernier à 1,000 fr. de dommages-intérêts et a autorisé M. Vrau à faire insérer aux frais du défendeur le jugement dans deux journaux de Paris et trois de Lille à son choix.

M. Vrau contre M. Poullier-Longhaye : 500 fr. de dommages, à ce dernier sans insertion.

MM. Crespel et Descamps contre Dayez fils aîné et Ce : 500 fr. d'amende aux défendeurs; autorisation facultative de faire insérer le jugement dans deux journaux de Paris, trois de Lille et un d'Algérie ;

MM. Crespel et Descamps contre Poullier-Longhaye, Fauchille-Delannoy et Verstraete, mêmes condamnations ;

Crespel et Descamps, contre Picavet aîné et Bianco aîné. Ces derniers sont condamnés chacun à 500 fr. de dommages-intérêts avec insertion facultative dans un journal de Lille, un de Paris et un d'Algérie ;

Les mêmes contre la veuve Collette-Truffel, 100 francs de dommages-intérêts, sans insertion.

Les mêmes contre Devos, 500 francs de dommages-intérêts, avec insertion facultative, dans un journal de Lille et un d'Algérie.

L'Académie des Sciences, dans sa dernière réunion, a décidé de décerner une de ses plus hautes récompenses : le prix Montyon, — section de la mécanique, — à M. E. Cornut, ingénieur en chef de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, pour l'ensemble de ses travaux sur les chaudières.

L'Académie des Sciences en donnant cette magnifique récompense aux savants travaux de M. Cornut, honore en même temps l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur qu'il a fondée et qu'il dirige de façon à la maintenir à la tête de toutes les associations similaires de l'Europe.

Nous avons raconté, il y a quelque temps, la tentative de meurtre dont le boulevard de Paris avait été le théâtre On se rappelle que Mme Debrabander, du hameau du Ruchon, après une vive altercation avec son mari, avait poursuivi ce dernier pour le frapper d'un énorme couteau.

Mme Debrabander, arrêtée par l'agent de police Mayeux, fut conduite à Lille, mais, plus tard elle fut relaxée.

Nous apprenons qu'un arrêté d'expulsion a été pris contre les époux Debrabander. Ils ont été reconduits hier, à la frontière belge.

Sur une demande d'extradition introduite par le gouvernement belge, la police de Roubaix a arrêté, hier, Amélie Verstickel, condamnée, pour vol, à un an de prison par le tribunal de Gand.

Une scène de scandale a eu lieu, avant-hier, dans la rue Daubenton chez M. D... L'auteur de cette scène, Emile Vermeulen, a été arrêté.

Un droguiste, Gustave Leroux, demeurant rue du Jardin de l'Arc, à Lille, a été ramassé, hier, ivre-mort, sur un des trottoirs de la rue du Collége, à Roubaix. On l'a transporté au dépôt de sureté pour y cuver son vin.

Une plainte en escroquerie vient d'être déposée par Mme Desprez, cabaretière, rue de Croix, contre Louis Labrie, terrassier, et Pauline Lootens, tisserande.

Les deux prévenus ont pris la fuite, après avoir acheté chez Mme Desprez des vêtements qu'ils avaient promis de payer sous quelques jours.

Les pertes dans l'incendie de la ferme Dendrevel à Roncq, dont nous avons raconté les accidents, il y a quelques jours, sont évaluées à 2500 francs.

La cause de cet incendie est restée inconnue.

Plusieurs réservistes des cantons de Tourcoing viennent d'être punis chacun, de deux jours de prison, pour avoir perdu leur livret, et n'en avoir pas fait immédiatement la déclaration.

On vient d'arrêter à Roncq, un ouvrier belge, Charles-Louis Colsaert, âgé de 52 ans. Il était recherché par le parquet de Gand à la suite d'une condamnation à 5 ans de prison, pour vol qualifié, commis dans cette ville.

Colsaert s'est d'abord réfugié à Halluin, puis à Bousbecque et enfin à Tourcoing et à Roncq où il a été arrêté, en vertu d'un mandat d'extradition.

La gendarmerie d'Halluin vient d'arrêter un tapissier nommé Domecne, lequel, à la suite d'une condamnation pour vol, avait été expulsé de France.

Un incendie a éclaté, hier matin, à l'Hôtel-de-Ville de Lille. C'est dans le bureau des Ecoles que le feu s'est déclaré; or, le bureau des Ecoles, tout lambrissé en sapin verni, se trouve au-dessus des archives anciennes et au-dessous de la première salle du musée de peinture. Si l'incendie avait éclaté deux heures plus tard, après la fermeture des bureaux, il eut fait, avant qu'on eût pu s'en apercevoir, des progrès assez étendus pour nécessiter l'emploi des grands moyens; les pompiers auraient lancé des flots d'eau pour sauver le musée, et l'eau filtrant dans les archives, auraient fait des documents authentiques de l'histoire de Lille une bouillie à vendre au poids aux fabricants de papier. Heureusement l'évènement s'est produit à l'heure où le personnel se trouvait encore là et l'on a pu étouffer le feu qui n'a dévoré que quelques registres et un pan de boiserie.

Société régionale d'horticulture du Nord de la France.— Le Comité provisoire prévient les adhérents, qu'une 3e assemblée préparatoire aura lieu, au Palais-Rameau, le dimanche 2 janvier prochain, à 4 h. précises du soir. Cette réunion aura pour but la nomination des membres du bureau et du Conseil d'administration, ainsi que la constitution définitive de la société.

Cette société naissante, dont M. Meurein, adjoint au maire de Lille et président de la commission des serres et des jardins de la ville, vient d'accepter la présidence, compte aujourd'hui environ 400 membres.

— DORIGNIES. — Dans la nuit du 25 courant, un audacieux malfaiteur s'est introduit en enlevant le mastic d'un carreau de vitre nouvellement posé, dans le domicile de M. Abrassant, boulanger à Dorignies.

Une fois entré dans la maison, il a fracturé une armoire, l'a fouillée en tous sens et a fini par découvrir, cachée dans une « mailette, » une somme de 1,100 fr. qu'il s'est appropriée. La police et la gendarmerie se sont aussitôt mises en campagne, et certains indices laissent espérer que l'on pourra bientôt mettre la main sur cet audacieux malfaiteur.

— DUNKERQUE. — Aux élections pour le tribunal de commerce de Dunkerque, ont été nommés : président, M. G. Féron, 161 voix, élu : juges, MM. Paul Collet, 162, élu ; Deloince, 158, élu.

Il sera procédé, vendredi 31 décembre, de neuf heures à onze heures, à un second tour de scrutin pour deux juges suppléants.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 28 décem. — Albert Veevaert, rue Archimède, 72. — Joseph Veys, rue Archimède, 59. — Marthe et Léonide Mollet, jumeaux, rue St-Joseph, 82. — Georges Legroux, rue de Mouveaux, cour Frère, 4. — Georges Depraetere, rue de la Barbe d'or, cour Carpentier, 3. — Marie Dupret, rue Decrème, 111. — Achille Oosterlinck, rue Rollin, 10, maison Dassonville, au Cul-de-Four. — Henri Castille, rue St-Elisabeth, cour Dupuireur, 1. — Georges Lefebvre, rue de Lannoy, 176.

Du 29. — Henri Bal, rue du Pile, cour Oxombre, 10. — Pauline Debruyne, rue du Moulin, 46. — Léon Ridel, rue des Fondeurs, cour Vienne, 14. — Henri Matyn, rue de la Paix, cour Damman, 7. — Hortense Lecomte, rue de Lannoy, fort Despret, 1. — Philippe Vanoverbeke, rue de la Longue-Chemise, 37. — Joseph De Schryver, rue Delattre, cour St-Joseph, 7

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 décembre. — Eloi Desil, 1 mois, rue de l'Alouette, fort Lepers, 4. — Lefebvre, présenté sans vie, rue Vaucanson, 36. — Sophie Liénard, 5 mois, rue de l'Hommelet, cour Jouret, 3.

Du 29. — Hypolite Bossuyt, 19 ans, 10 mois, tisserand, rue de l'Epeule, cour Delfortrie, 3. — Marie Oxombre, 87 ans, journalière, rue Saint-Jean, aux Petites-Sœurs. — Catherine Segers, 2 ans, rue des Récollets, 1. — Coralie Delporte 3 jours, aux 3 Ponts, maison Watteau, 149. — Isidore Van Bastelaere, 3 mois, rue de Soubise 6. — Mullier, présenté sans vie, au Petit-Beaumont, maison Mullier. — Léonie Florquin, 11 ans, rue du Chemin de fer, 24.

MARIAGE du 29. — Bernard Pycke, 64 ans, tisserand, et Mélanie Vanmalleghem, 61 ans, journalière.

Convois funèbres et Obits

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, le Lundi 3 janvier 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Guillaume VEYS, fabricant de cofres-forts, gérant du Cercle des carabiniers roubaisiens, époux de Dame Jeannette SCHAECK, décédé à Roubaix, le 27 novembre 1880, à l'âge de 41 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le Lundi 3 janvier 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de : Dame Catherine FOURNIER, épouse de Monsieur Louis LADSOUS, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1879, dans sa 56e année, et de Monsieur Pierre Auguste FOURNIER, son frère, décédé à Roubaix, le 13 juin 1868, à l'âge de 34 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

Le Sénat Belge

Le Sénat belge a voté aujourd'hui le budget de la dette publique, après quelques observations présentées, à propos des bons du Trésor, par M. le vicomte Vilain XIIII. La discussion générale du budget des voies et moyens a occupé le reste de la séance et sera continuée demain. D'intéressantes considérations ont été développées successivement par M. le baron de Surmont, relativement à l'impôt sur le tabac, et par M. Lammens, qui a réclamé, entre autres choses, une base fixe pour l'évaluation des immeubles et la suppression du droit de succession perçu en Belgique sur les immeubles sis à l'étranger. Des réformes semblables à celle que l'on préconise à droite, et que l'on a déjà préconisées à gauche, selon que la droite ou la gauche est dans l'opposition, nécessiteraient, a répondu M. Graux, une péréquation cadastrale dans le pays entier; or, pareil travail exigerait des millions. M. le ministre croit d'ailleurs qu'il est impossible d'imposer silence aux ennemis du fisc; que ceux-là qui se tiennent pour lésés dans leurs droits s'adressent aux tribunaux, rien de plus élémentaire.

Quant à l'impôt sur le tabac, c'est sur le consommateur, non sur le cultivateur que le poids en retombe. L'honorable ministre a, du reste, un argument qui selon lui, répond à toutes les critiques : il faut maintenir l'équilibre financier; comment cela se peut-il faire, si on diminue tel impôt sans le remplacer par aucun autre ?

Au début de la séance, deux membres de la gauche, MM. Macau et Bonnet, sénateurs pour Tournay, ont interpellé M. le ministre des travaux publics sur les travaux entrepris par son administration, contre les risques des inondations, dans la vallée de l'Espire et du Haut-Escaut. L'honorable M. Sainctelette ayant rejeté la responsabilité de la situation sur le mauvais vouloir de la France et de certains propriétaires, MM. Macau et Bonnet ont dû rectifier à cet égard les renseignements du chef du département des travaux publics.

On écrit de Maeseyk, (Belgique), à l'*Echo du Parlement* :

« Un terrible malheur vient ne frapper la petite ville de Maeseyk ; la route qui conduit à la gare étant sous eau, les voyageurs étaient obligés de se faire conduire en barque. Hier soir, à l'arrivée du train de cinq heures, onze personnes montèrent dans une de ces barques; au bout de trois minutes, soit que le courant fût devenu de plus en plus rapide, soit que l'embarcation fût mal dirigée, celle-ci fut emportée ; le rumeur, affolé de peur, cria ; « Sautez à l'eau ! » Ce fut alors un spectable indescriptible : tous se bousculaient afin de sauter les premiers. Deux personnes, le juge de paix de Mecheleu-sur-Meuse et un jeune homme, s'en tirèrent immédiatement ; trois étaient jetés sur une espèce de monticule, et sortirent tant bien que mal de l'eau.

» Les six autres, emportés dans un tourbillon, passèrent entre les deux soutiens d'un pont en fer qui s'étaient écroulé le matin ; des arbres avaient été renversés plus loin, et trois noyés s'accrochèrent aux branches.

» Aux cris de détresse de ces malheureux, des secours furent organisés. MM. Schoolmeesters, Pierrot, Driane et deux bateliers se précipitèrent dans une barque ; au bout d'une demi-heure, dans une obscurité épouvantable, passant au-dessus des prairies et des jardins dans lesquels il y avait deux mètres et demi d'eau, arrêtés à chaque pas par des troncs d'arbres renversés, ils parvinrent à sauver les trois malheureux, qui déjà n'avaient plus la force de crier au secours.

» M. Magniet, maître de poste, qui s'était dévoué tous ces jours derniers à porter secours aux inondés, le fils du pharmacien Rademakers et le docteur Berghans avaient péri. Maeseyck est dans la consternation, tout le monde a les larmes aux yeux. Magniet était universellement aimé. Il laisse une veuve et quatre enfants. »

FAITS DIVERS

— UNE ÉVASION AUDACIEUSE. — Un individu écroué pour faux à Mazas en fut extrait lundi et confié à deux agents de la sûreté, un brigadier et un agent nouvellement entré au service, pour être conduit rue de Rennes, chez M. Rivière, expert aux écritures.

Comment cet individu décida-t-il ses deux gardiens à violer leur consigne? On ne sait encore. Le fait est qu'au lieu d'aller directement de la prison à la rue de Rennes, on fit un détour jusqu'à la rue de la Roquette, afin que le prisonnier pût changer de linge à son domicile.

Il paraît que cette toilette dura longtemps, car les agents, ennuyés d'attendre dans une seconde pièce, crièrent à travers la porte à leur prisonnier de se hâter.

Celui-ci ne répondit pas. Les agents ouvrirent la porte et trouvèrent la chambre vide. Ils coururent alors demander à la concierge si elle n'avait pas vu leur compagnon. Il venait de descendre et de sortir en courant.

M. Macé a spécialement chargé les deux agents de retrouver le fugitif. Espérons qu'ils réussiront et éviteront ainsi la révocation, conséquence réglementaire de leur imprudence.

— LA SEYNE. — Il y a trois jours, un petit enfant de trois ans était enlevé; ses parents l'avaient laissé un court moment tout seul à la maison, et ils ne le retrouvèrent que le lendemain matin dans une rue peu fréquentée; il déclara qu'un homme l'avait pris; hier, le même fait s'est produit sur un autre enfant du même âge; mais la tentative d'enlèvement est restée infructueuse, une femme ayant aperçu le voleur d'enfants au moment où il opérait, et lui ayant fait prendre la fuite. D'actives recherches sont faites par le parquet.

— Le maréchal Canrobert vient de partir pour Cannes, où il se propose de passer le reste de la saison hivernale.

— L'un des doyens de la littérature, M. Michel Masson, a été surpris hier par une congestion cérébrale en sortant d'une séance du comité de la Société des gens de lettres, dont il est trésorier et président.

En raison de son âge (il a 87 ans), les médecins redoutent une complication dangereuse. Cependant ce matin le malade allait un peu mieux.

— Le nommé N...., âgé de trente-deux ans, propriétaire à Giez, nourrissait depuis longtemps des sentiments de vengeance contre le sieur Caille, âgé de cinquante-quatre ans, cultivateur, demeurant dans la même localité.

Hier, il attendait sa victime, le révolver à la main, et lui déchargeait à bout portant les six coups de son arme dans la poitrine; puis, voyant que sa victime ne mourait pas assez vite, il ouvrait un couteau et l'en frappait avec acharnement jusqu'à ce que le malheureux Caille rendit le dernier soupir.

L'assassin a été arrêté.

— LA VENGEANCE D'UN CHEVAL. — Un grand nombre de charretiers ont la funeste habitude de maltraiter les chevaux qu'ils conduisent.

Souvent même ils poussent les mauvais traitements qu'ils infligent aux animaux à un point tel, qu'ils excitent l'indignation publique et sont l'objet de procès-verbaux justement mérités. Souvent encore, les chevaux se vengent eux-mêmes.

C'est ce qui est arrivé, hier, route de la Révolte, près Paris.

Un charretier nommé L...., marchait à côté du cheval de limon attelé à un fardier, lorsque cet animal, en tournant la tête, fit tomber la casquette de son conducteur.

Ce dernier, pris d'une fureur inouïe, frappa la pauvre bête à coups redoublés; mais le cheval se rebiffa et saisit entre ses dents le bras droit de son bourreau et le mordit cruellement; il le renversa ensuite et le foula aux pieds.

Aux cris du malheureux, des passants accoururent et le dégagèrent. L..., dont l'état est des plus graves, a été transporté à l'hôpital de Saint-Denis.

— On attribue à l'infatigable Edison une nouvelle invention, il aurait trouvé le moyen de produire l'électricité à très bon marché et aurait adapté son système à la locomotion des voitures.

Il aurait construit pour lui une pièce de chariot à roulettes, mû par l'électricité, et se promènerait par les rues de New-York dans ce véhicule nouveau.

— Un vol de 30,000 francs a été commis dans la nuit de lundi à mardi, dans la sacristie de l'église de Notre-Dame-de-Lorette. Cette somme était renfermée dans un coffret en fer, placé dans une petite armoire en chêne, dont la porte assez massive a été fracturée.

Une deuxième armoire non fermée, voisine de la première, a été également fouillée, et les objets qu'elle contenait pour l'usage du culte jetés à terre. Jusqu'ici l'enquête, activement dirigée par M. Taylor, commissaire de police, n'a amené la découverte d'aucun coupable ni éveillé aucun soupçon. Le service de la sûreté, prévenu ce matin, a mis aussitôt ses agents en campagne.

— UNE DISTRACTION QUI COUTE 9,500 FRANCS. — Un garçon d'une grande maison de banque, nommé Carlier, était allé il y a quelques jours encaisser un billet de 20 fr. chez un cordonnier de la rue Saint-Honoré. Eu partant, il oublia sur le comptoir du magasin une sacoche renfermant la somme de 9,500 fr., tant en or qu'en billets de banque.

Ce ne fut qu'un quart d'heure après que Carlier s'aperçut de son oubli. Il revint en toute hâte chez le cordonnier et lui réclama sa sacoche. Celui-ci déclara qu'il n'avait rien vu, que rien n'avait été laissé chez lui.

Ce que voyant, le